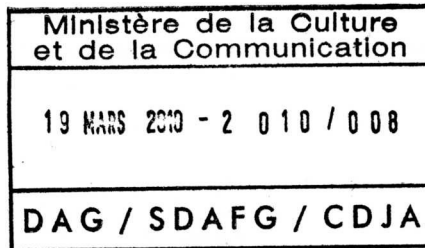




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Paris, le 19 MARS 2010

ADDENDUM

à la circulaire du 4 mars 2010 relative aux élections des représentants du personnel au sein des commissions consultatives paritaires des services et de certains établissements publics administratifs du ministère de la culture et de la communication

Secrétariat général

18354

Le secrétaire général

Service des ressources
humaines

Bureau du dialogue social
et de l'expertise statutaire

Marine Thyss

01 40 15 88 25

SG/SRH2/SDS/MT/2010/

182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
France

Téléphone 01 40 15 74 40
Télécopie 01 40 15 75 46

L'arrêté du 15 février 2010 fixant le calendrier et les modalités des élections pour la désignation des représentants du personnel au sein des CCP a été modifié.

Par conséquent, la circulaire du 4 mars 2010 fait l'objet des modifications suivantes:

- dans l'ensemble de la circulaire, la date du 22 mars 2010 est remplacée par la date du 6 avril 2010, date limite de dépôt des candidatures pour les organisations syndicales;
- dans l'ensemble de la circulaire, la date du 5 mai 2010 est remplacée par la date du 18 mai 2010, date du 1^{er} tour du scrutin;
- dans l'ensemble de la circulaire, la date du 16 juin 2010 est remplacée par la date du 29 juin 2010 ;
- le paragraphe VI MODALITES DE VOTE est annulé et remplacé par le paragraphe suivant:

«Les bulletins de vote et les enveloppes nécessaires sont établis selon un modèle type, aux frais de l'administration. Seul le matériel de vote adressé par l'administration pourra être utilisé.

Le matériel de vote sera adressé à chaque électeur sur son lieu de travail à compter du 7 avril 2010. Il doit être en possession de chaque électeur au plus tard 15 jours avant la date du scrutin, soit le 4 mai 2010. "

- au paragraphe VIII DEPOUILLEMENT, la date de dépouillement du 6 mai 2010 est remplacé par la date du 19 mai 2010;

- au paragraphe IX PROCLAMATION DES RÉSULTATS, la date de proclamation du 7 mai 2010 est remplacée par la date du 19 mai 2010.

Une version consolidée de la circulaire est annexée au présent addendum.

Le Secrétaire Général
Guillaume Boudy

